



DOREL PRODUITS DE PUÉRICULTURE

Maxi-Cosi

Quinny

Tiny Love

Safety 1st

Bébé Confort

Cosco

Infanti

DOREL MAISON

Dorel Home Products

Cosco Home & Office

Ameriwood

Dorel Living

Signature Sleep

Little Seeds

BOURSE

TSX : DII.B, DII.A

CONTACTS :

Saint Victor Investments Inc

Rick Leckner

(514) 245-9232

Les Industries Dorel Inc.

Jeffrey Schwartz

(514) 934-3034

C O M M U N I Q U É

DOREL FINALISE LA VENTE DE SA DIVISION DOREL SPORTS À PON HOLDINGS POUR 810 MILLIONS DE DOLLARS US ET DÉCLARE UN DIVIDENDE SPÉCIAL DE 12,00 DOLLARS US PAR ACTION

- Le dividende spécial permettra ainsi de remettre une somme de 390 millions de dollars US aux actionnaires de Dorel
- Dorel mettra en place une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant un maximum de 1 891 222 actions à droit de vote subalterne de catégorie B

Montréal (Québec), le 4 janvier 2022 — La société Les Industries Dorel Inc. (TSX : DII.B, DII.A) a annoncé aujourd'hui la finalisation de la vente précédemment annoncée de Dorel Sports, sa division des bicyclettes, à Pon Holdings B.V., un groupe hollandais du secteur de la mobilité, pour 810 millions de dollars US, ce qui représente environ 1,03 milliard de dollars CA. À la clôture de la transaction, Dorel a reçu un produit net de la vente d'environ 735 millions de dollars US que Dorel utilisera pour verser un dividende spécial de 12,00 dollars US par action, comme il est expliqué plus loin, ainsi que pour réduire sa dette. La transaction a consisté en la vente par Dorel de 100 % des actions de ses filiales indirectes en propriété exclusive qui composent Dorel Sports ainsi que certains actifs connexes.

« Nous sommes très heureux d'avoir conclu la vente de Dorel Sports à une excellente entreprise comme Pon. Au nom du conseil d'administration, je remercie encore une fois l'équipe de Dorel Sports pour son engagement envers Dorel et ses grandes réalisations, » a déclaré Martin Schwartz, président et chef de la direction de Dorel. « Nous croyons qu'avec cette vente, nous avons dégagé la pleine valeur des activités de la division Dorel Sports pour le bénéfice de Dorel et de nos actionnaires, » a ajouté M. Schwartz.

Dividende spécial

Dorel a également annoncé que son conseil d'administration a déclaré un dividende spécial de 12,00 dollars US par action sur les actions à droit de vote subalterne de catégorie B (les « actions de catégorie B ») et les actions à droit de vote plural de catégorie A (les « actions de catégorie A ») en circulation de Dorel, ce qui représente un montant total d'environ 390 millions de dollars US. Le dividende spécial sera payable le 1^{er} février 2022 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des marchés le 18 janvier 2022. Le montant total du dividende spécial est désigné à titre de dividende déterminé en vertu du paragraphe 89(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

« La déclaration du dividende spécial s'inscrit dans l'engagement de Dorel de remettre de la valeur à nos actionnaires. Après consultation avec les conseillers financiers de Dorel, les membres du conseil d'administration ont pris la décision d'utiliser le produit net de la vente de la division Dorel Sports pour verser le dividende spécial et réduire la dette de Dorel. Nous croyons que cette décision permettra à la fois de procurer de la valeur à nos actionnaires et de renforcer le bilan de Dorel pour les mois et années à venir, » a affirmé Martin Schwartz.

La Bourse de Toronto (la « TSX ») a décidé de mettre en œuvre la procédure de négociation d'effets payables relativement au dividende spécial de Dorel de 12,00 dollars US par action. Un effet payable est un droit rattaché à des titres inscrits en bourse qui font l'objet d'une mesure importante prise par une société, comme la déclaration d'un dividende en espèces d'un montant équivalent ou supérieur à 25 % de la valeur boursière des actions sous-jacentes. Dans le cas du dividende spécial de Dorel, les effets payables représentent un droit au montant en espèces de 12,00 dollars US par action.

Aux fins de négociation, les effets payables seront rattachés aux actions de catégorie B et de catégorie A de Dorel à compter de l'ouverture des marchés le lundi 17 janvier 2022, soit le premier jour de négociation en bourse précédant la date de référence, à savoir le mardi 18 janvier 2022, jusqu'à la date du paiement du dividende, soit le mardi 1^{er} février 2022 inclusivement, de sorte que les actions de Dorel incluront la valeur du dividende spécial jusqu'à ce que le dividende ait été versé. Les actions de catégorie B et de catégorie A de Dorel commenceront à se négocier sur une base ex-dividende le mercredi 2 février 2022, date à laquelle les acquéreurs de ces actions ne bénéficieront plus de droit au versement du dividende spécial rattaché aux titres. La date de remboursement des effets payables a été fixée au 3 février 2022.

Dorel lancera une offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Dorel a également annoncé que la TSX a approuvé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« l'OPRCN »). Aux termes de l'OPRCN, Dorel pourra racheter aux fins d'annulation jusqu'à un maximum de 1 891 222 actions de catégorie B, soit 10 % des 18 912 225 actions de catégories B qui composent le fonds public d'actions. Les actions peuvent être rachetées par l'entremise de la TSX ou au moyen d'autres systèmes de négociations canadiens sur une période de douze mois qui commencera le 6 janvier 2022 et se terminera le 5 janvier 2023. Au 24 décembre 2021, 28 359 191 actions de catégorie B de Dorel étaient émises et en circulation.

Toutes les actions achetées par Dorel dans le cadre de l'OPRCN le seront au prix du marché des actions au moment de ces achats. Le nombre exact d'actions de catégorie B qui seront rachetées ainsi que le calendrier de ces rachats seront déterminés par Dorel. Tous les rachats effectués par Dorel dans le cadre de l'OPRCN seront effectués conformément aux règles et politiques de la TSX.

Au cours de la période de six mois close le 30 novembre 2021, le volume quotidien moyen des opérations sur les actions de catégorie B de Dorel à la Bourse de Toronto s'est établi à 111 724 actions. Par conséquent, en vertu des politiques de la TSX, Dorel aura le droit de racheter lors de tout jour de négociation en bourse un nombre maximal de 27 931 actions de catégorie B, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations. En outre, une fois par semaine civile, Dorel pourra racheter un bloc (au sens attribué à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) d'actions n'appartenant pas directement ou indirectement à des initiés de Dorel, conformément aux politiques de la TSX. Dorel n'a pas racheté d'actions de catégorie B au cours des douze derniers mois.

Le conseil d'administration de Dorel estime que le rachat de ses actions dans le cadre de l'OPRCN à des moments opportuns peut représenter une utilisation judicieuse des ressources financières de Dorel, puisque cela peut protéger et accroître la valeur de la participation des actionnaires lorsque des occasions se présentent.

À la connaissance de Dorel, aucun administrateur ou haut dirigeant, ni aucune personne agissant conjointement ou de concert avec Dorel, n'a l'intention à l'heure actuelle de vendre des actions pendant le déroulement de l'OPRCN. Cependant, de telles personnes pourraient réaliser des ventes par l'intermédiaire de la TSX alors que leur décision n'est pas liée à l'OPRCN. Les avantages que tireraient ces personnes du rachat de leurs actions seraient les mêmes que ceux qu'obtiendraient tous les autres actionnaires dont les actions seraient rachetées dans le cadre de l'OPRCN.

En lien avec l'OPRCN, Dorel a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec BMO Nesbitt Burns Inc. afin que des rachats puissent avoir lieu dans le cadre de l'OPRCN pendant les périodes d'interdiction d'opérations de Dorel, comme le permettent le Guide à l'intention des sociétés de la TSX et la Loi sur les valeurs mobilières (Québec).

Conseillers

Baird Global Investment Banking et BMO Marchés des capitaux ont agi à titre de conseillers financiers et Fasken Martineau DuMoulin s.r.l. à titre de conseiller juridique de Dorel, tandis que Lazard a agi en tant que conseiller financier et Goodmans s.r.l. en tant que conseiller juridique de Pon dans le cadre de la vente de Dorel Sports.

Profil de Dorel

Les Industries Dorel Inc. (TSX : DII.B, DII.A) est une entreprise mondiale qui exerce ses activités dans deux secteurs distincts, soit les produits de puériculture et les produits pour la maison. La force de Dorel tient à la diversité, l'innovation et la qualité de ses produits ainsi qu'à la supériorité de ses marques. La division Dorel Produits de puériculture possède un portefeuille de marques de grande notoriété, notamment les marques mondiales Maxi-Cosi, Quinny et Tiny Love, auxquelles s'ajoutent des marques régionales comme Safety 1st, Bébé Confort, Cosco et Infanti. La division Dorel Maison, qui a développé une plateforme complète de commerce électronique, commercialise un vaste assortiment de meubles dont certains fabriqués aux États-Unis et au Canada et d'autres importés. Dorel, dont les ventes annuelles atteignent 2,8 milliards de dollars US, compte environ 6 600 employés qui œuvrent dans des installations réparties dans vingt-deux pays à travers le monde.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Certains des énoncés contenus dans le présent communiqué de presse peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicables, y compris, sans s'y limiter, les déclarations concernant l'utilisation du produit net tiré de la vente de la division Dorel Sports à Pon Holdings B.V., en particulier la réduction de la dette de Dorel ainsi que la déclaration et le paiement du dividende spécial susmentionnés. Ces énoncés prospectifs sont sujets à d'importants risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les modifications apportées aux lois ou règlements applicables, ainsi que les décisions de Dorel concernant l'utilisation du produit net tiré de la vente de Dorel Sports. Par conséquent, rien ne garantit l'utilisation que Dorel fera du produit net tiré de la vente de Dorel Sports, y compris la remise de capital aux actionnaires, et rien ne garantit non plus les avantages que Dorel tirera de la vente. Sous réserve de ce qui pourrait être exigé par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, Dorel n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.